

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 11
de votants : 13

CONVOCATION DU 3 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 20h00, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Florence NONIS, Mme Céline LAUBY, Mme Floriane COLLAU, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, et M. Romain FILLETTE.

Etaient absents et excusés : Monsieur Jean-Christophe RETHO (a donné pouvoir à Mme Christelle BERTHELOT), Mme Marie-Françoise DANIEL (a donné pouvoir à Mme Jocelyne MENAGER) et M. Matthieu CHEMINAIS.

Secrétaire de séance : M. Didier GAUTIER

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des comptes rendus de conseil du 18/01 et 28/01/2022.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. BUDGET DISTRIBUTION EAU POTABLE
 - Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du Compte de Gestion 2021.
 - Affectation des résultats 2021.
4. BUDGET DISTRIBUTION EAU POTABLE
 - Vote du Budget Supplémentaire 2022.
5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « renouvellement de la canalisation d'eaux pluviales, réfection de la sente en enrobé entre la rue aux Juifs et la rue des Fleurs.
6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie »
7. MAISON DES ASSOCIATIONS : mission de maîtrise d'œuvre – consultation à réaliser.
8. Accord de partenariat avec le relais d'Eure-et-Loir pour le dépôt d'un conteneur de collecte de textile.
9. Le point sur les effectifs scolaires et l'éventuelle fermeture de classe.
10. Le point sur le lotissement « Grand'Maison »
11. Acquisition de matériels et réparations
12. Questions et informations diverses :
 - Tableau des tours de garde pour les élections présidentielles 1^{er} et 2^{ème} tour
 - Projet d'installation de panneaux photovoltaïques
 - Acquisition d'une plaque en hommage à Simone BILLON
 - Projet d'installation d'un Food Truck
 - Point sur le distributeur de pains
 - Inscription de la commune au label « Village Prudent »
 - Eventualité : mise en place d'une amende pour déjection canine
 - Tarif pour mise à disposition du parc de la mairie
 - Convention gestion des chats errants sur la commune avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Remerciements : Madame Jeannine MELOU remercie les enfants de l'école pour la carte de vœux trouvée dans le colis des aînés.

Les comptes rendus du 18 et 28 janvier 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire signale aux conseillers que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a envoyé un mail pour signaler son soutien à l'Ukraine.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

SIRTOM :

Les bacs jaunes sont collectés tous les 15 jours. Les bacs noirs et jaunes ne sont pas collectés à la même heure le matin de ce fait, les habitants sont un peu perdus par ce changement.

CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'actualité de la conférence des Maires :

- Nouvelle délégation de service public pour 5 ans concernant la piscine de Courville-sur-Eure. 2 candidatures reçues pour une DSP effective au 1^{er} septembre 2022.
- Travaux de voiries intercommunales : pour 2022 la route qui relie la D 139 à Boudharelle en traversant Ecuray et pour 2023, il est prévu de réaliser les accès à La Haye du Breuil, les Châtelets et la Tuilerie. Il est demandé aux riverains des routes concernées de bien vouloir élaguer avant les travaux pour faciliter le travail de réfection de la chaussée.
- Un film va être tourné par M. Boutry pour attirer des médecins sur tout le territoire de la Communauté de Communes.
- Inauguration du nouveau siège social de la communauté de communes, les conseillers vont recevoir une invitation.
- Festivités de septembre : La Grande Balade est de nouveau programmée cette année, elle aura lieu le 1^{er} week-end de septembre avec une animation sur Chuisnes. Madame ERGUY qui suit le dossier a validé la demande d'un spectacle sur Chuisnes.
- Monsieur Bernard PUYENCHET a démissionné de son poste de 1^{er} vice-Président suite au retrait de certaines de ses délégations, et Madame Marie-Paule DOS REIS n'est plus conseillère communautaire déléguée suite à la suppression de sa délégation.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET DE L'EAU DE CHUISNES.

Délibération n° 19-2022

Le Maire, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2021 du Budget de l'Eau de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		22 365,24		7 171,83		29 537,07
Opérations de l'exercice	129 874,54	131 793,51	22 142,22	17 997,29	152 016,76	149 790,80
Total	129 874,54	154 158,75	22 142,22	25 169,12	152 016,76	179 327,87
Résultats de l'exercice		+ 24 284,21		+ 3 026,90		+ 27 311,11

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Patrice FOURRÉ, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2021 du Budget de l'Eau en totale conformité avec le Compte de Gestion 2021.
- Approuve le Compte de Gestion 2021 établi par la Trésorerie de Courville/Eure.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE CHUISNES.

Délibération n° 20-2022

Le Maire, Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021 du Budget de distribution d'eau potable, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de :	24 284,21 €
- En section d'investissement un excédent de :	3 026,90 €
Soit un excédent global de	27 311,11 €

Il convient de reporter et d'inscrire au compte au :

- 002 (excédent de fonctionnement reporté) l'excédent de 24 284,21 €.
- 001 (excédent d'investissement reporté) l'excédent de 3 026,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - 3 026,90 € au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.
 - 24 284,21 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

BUDGET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022.

Délibération n° 21-2022

Le Maire, Jacques MAUPU, présente le Budget Supplémentaire de l'année 2022 du Service de l'Eau qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation: 27 484,21 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'investissement : 3 026,90 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Supplémentaire 2022 de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 27 484,21 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 3 026,90 €.

RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAUX PLUVIALES ET REFECTION DE LA SENTE ENTRE LA RUE AUX JUIFS ET LA RUE DES FLEURS / ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Délibération n° 22-2022

Le Maire expose :

Suite à l'octroi de la subvention départementale au titre du FDI 2020 (Fonds Départemental d'Investissement), il convient d'attribuer le marché et de lancer les travaux.

Le Maire demande à Monsieur Romain FILLETTE (travaillant chez EIFFAGE Route) de bien vouloir quitter la salle et de ne pas prendre part au vote.

Suite à la consultation, 3 offres ont été reçues (Eiffage Route, Pigeon TP et Matthieu Cheminais). L'offre la mieux disante est celle proposée par l'Eurl Matthieu CHEMINAIS pour un montant HT de 31 814,61 € HT.

Ces travaux consistent au renouvellement de la canalisation d'eaux pluviales et la réfection en enrobé de la sente piétonne située entre la rue des Fleurs et le rue aux Juifs. Cette sente est longue de 118 mètres et très étroite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Attribue le marché de travaux à l'Eurl Matthieu CHEMINAIS, 3 Beauchêne, 28190 CHUISNES pour un montant HT de 31 814,61 € soit 38 177,53 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MAIRIE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Délibération n° 23-2022

Le Maire expose :

Suite à l'octroi des subventions demandées FDI 2021, DETR 2021 et DSIL 2021, il convient d'attribuer le marché et de lancer les travaux.

Suite à la consultation, 3 offres ont été reçues (Lorenove, ABAQ Fermetures et AVPF). L'offre la mieux disante est celle proposée par la société AVPF pour un montant HT de 50 409 € HT.

Ces travaux consistent à remplacer les menuiseries extérieures de la mairie, qui sont très vétustes. Le remplacement est à l'identique de l'ancien avec menuiseries en chêne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Attribue le marché de travaux à la société AVPF Menuiseries, rue des Marnées, Lancey, 28190 COURVILLE-SUR-EURE pour un montant HT de 50 409 € soit 60 490,80 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE / CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS.

Délibération n° 24-2022

Le Maire expose :

Le conseil municipal a validé par délibération n°11-2022 du 18/01/2022 l'étude de faisabilité pour la construction d'une salle des associations à basse consommation énergétique.

Il convient maintenant de lancer la consultation auprès de 3 entreprises pour la maîtrise d'œuvre et lors du prochain conseil municipal, l'attribution sera réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Autorise le Maire à consulter 3 entreprises afin de réaliser la maîtrise d'œuvre de la future salle des associations.

ACHAT D'UN TRACTEUR-TONDEUSE / ATTRIBUTION DU MARCHE

Délibération n° 25-2022

Le Maire expose :

Il y a lieu de pourvoir au remplacement du tracteur-tondeuse de la commune qui nécessite des réparations importantes.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, il apparaît que l'offre la mieux disante par rapport aux besoins de la commune est celle proposée par la société LHERMITE EQUIPEMENT-LOISIR pour un montant HT de 17 690,29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte la proposition de la société LHERMITE EQUIPEMENT-LOISIR, 2 rue Jean Perrin, 28 600 LUISANT, pour la fourniture d'un tracteur-tondeuse de marque Kubota BX 261 DV d'un montant HT de 17 690,29 € soit 21 228,35 € TTC.

➤ Accepte la proposition de reprise du tracteur-tondeuse John Deere (modèle 2027 R) pour un montant 5 500 €.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS ».

Délibération n° 26-2022

Le Maire expose :

Il serait opportun de réaliser une première campagne de capture et de stérilisation de chats errants en collaboration avec la société Luckydogs Capture et la Fondation « 30 millions d'amis ».

La société Luckydogs Capture se charge de la capture des chats errants, de leur transport et de la remise sur site une fois stérilisés et identifiés.

La Fondation 30 millions d'amis quant à elle prend en charge les frais de stérilisation et identification en appliquant des tarifs dédiés aux municipalités de 70 € par animal avec un reste à charge pour la commune de 35 € qui sera reversé à la Fondation. La campagne de stérilisation débutera en début d'année 2022 après avoir sollicité les bons de prise en charge.

Il convient par conséquent d'établir une convention avec la Fondation de 30 millions d'amis qui fixera les modalités techniques, administratives, et financières à intervenir avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer la convention de stérilisation de chats errants avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour une capture de 10 chats par an, cette convention prendra effet en début d'année 2022 pour un coût de 35 € par chat restant en charge pour la commune.
- Charge le Maire d'avertir les personnes concernées de la présente décision ;
- Charge le Maire de signer toutes pièces relatives à la présente décision ;

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RELAIS 28.

Délibération n° 27-2022

Le Maire expose :

Suite au retrait du container à papier fourni par le SIRTOM, situé à la sortie de Chuisnes direction Barizeau, l'emplacement disponible permet d'installer une borne de collecte de recyclage des déchets textiles gérée par le Relais 28.

Afin de formaliser les relations entre la commune et le Relais 28, le Maire propose de signer une convention de partenariat à titre gratuit, fixant le lieu de collecte et les obligations de Relais 28.

Après en avoir fait lecture, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat avec le Relais 28 pour la gestion de la borne de collecte des déchets textiles qui n'entraînera aucun coût financier pour la commune.
- Autorise le Maire de signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur 2ha ½ en limite avec Friaize. Les commerciaux viendront présenter le projet ultérieurement.

➤ Le Maire propose l'achat d'une plaque commémorative au nom de Simone BILLON, qui serait installée dans l'église, pour remercier Simone BILLON des services rendus pour l'entretien de l'Eglise. Accord du Conseil Municipal.

➤ Installation d'un food-truck le mercredi soir sur la place de l'Eglise. Le propriétaire est de Pontgouin et l'accord du maire est pour une durée de 3 mois, ensuite convention sera rédigée.

➤ Distributeur de Pains : Monsieur Paoletti a signalé au Maire que la rentabilité du distributeur n'est pas celle espérée dans le prévisionnel. Les conseillers souhaitent que le distributeur ne propose que du pain et que celui-ci soit plus facile d'utilisation.

➤ Inscription de la commune aux « villages prudents » et proposition de mettre le panneau à l'entrée du bourg, rue Jean

Moulin. Après étude, les frais d'adhésion s'élèvent à 340 € par an et les frais d'inscription de 70 €. Le Maire décide de ne pas inscrire la commune vu le coût financier.

➤ Déjections canines : De plus en plus de crottes de chien sont remarquées sur les trottoirs et les parties espaces verts communaux. Une campagne d'affichages (déjections canines interdites) sera réalisée et des amendes pourraient être envisagées. D'ailleurs des poubelles seront installées prochainement sur la place de l'Eglise et d'autres sites.

➤ Le Maire propose qu'un tarif soit proposé pour l'utilisation du parc « le prieuré » pour l'organisation de vin d'honneur etc... Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal.

➤ Patrice FOURRÉ demande où en est la cérémonie à l'honneur de Monsieur Jacky JAULNEAU, avec comme objectif d'inviter tous les anciens conseillers municipaux qui ont travaillé avec lui. Le Maire proposera une date après les élections présidentielles.

➤ Le Maire informe les conseillers de la pose d'un comptage de voitures par le Conseil Départemental, au niveau de la Butte afin de réaliser un diagnostic précis et pouvoir réaliser des aménagements de voirie.

➤ Le Maire informe le conseil municipal de la coupe de bois sous la ligne de haute tension rue du Glanier prévue prochainement.

➤ Préparation du planning des tours de garde pour l'élection présidentielle.

Séance levée à 23h00

Fait et délibéré à Chuisnes, le 08/03/2022

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,